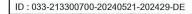


Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code

Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 03 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

 Etaient présents: Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle

DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé: Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS—

ZEITSCHEL

Secrétaire de séance : Renaud CHEIN

DELIB_2024/29_Domaine et Patrimoine Modification du prix de la salle polyvalente

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21 et L.2122-22, VU la délibération du 23 avril 2009 le Conseil Municipal a décidé de la mise en service de la salle Polyvalente dénommée « Le Courtiou », située Allée des Ajoncs à Brach, d'adopter le règlement d'utilisation et le contrat de location, et a fixé les tarifs d'utilisation révisables annuellement.

Monsieur le Maire,

. .

101

EXPLIQUE que le prix de la location n'a pas été augmenté depuis 2013

PROPOSE les tarifs d'utilisation comme suit :

Les tarifs sont fixés en fonction du but et du destinataire de la manifestation.

Ils s'appliquent pour une durée de location de 24 heures ou 48 heures. Les horaires de mise à disposition de la salle sont précisés lors de la signature du contrat de location.

- Location par la Mairie de Brach et associations Brachoises :

Gratuité

Personnes privées contribuables Brachoises :

250 € les 24h et 350 € les 48h

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél.: 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le



ID: 033-213300700-20240521-202429-DE

Personnes privées hors commune de Brach :

500€ les 24h et 800 € les 48h

Seront facturées les chaises cassées pour 70€ et les tables cassées pour 200 €

Il sera ajouté règlement de location que les élus ne souhaitent plus louer la salle polyvalente lors du réveillon de Noël.

Ces tarifs sont révisables annuellement, ils entreront en vigueur à partir du 22 mai 2024 pour les personnes n'ayant pas déjà signés leur contrat de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'APPROUVER l'augmentation des tarifs de la salle polyvalente et la modification du règlement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

H 10

100

310

R.CHEIN

Le Maire, D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél. : 05.56.58.23.66